

Vos questions / nos réponses

comment se faire aider?

Par [Profil supprimé](#) Postée le 10/01/2013 10:33

Bonjour

Mon mari, alcoolique, a déjà arrêté de boire un an, en passant par son généraliste (médicaments qui le faisaient vomir). Mais il n'y a eu aucun suivi et il a repris de plus belle et un alcool plus fort: whisky.

Qui voir et où (si c'est trop loin, il n'ira pas) SVP?

Mise en ligne le 10/01/2013

Bonjour,

Un médicament est parfois prescrit pour tenter d'aider les personnes alcooliques à arrêter de boire. Il est cependant recommandé, dans la plupart des cas, d'avoir un complément d'aide, notamment sur la plan psychologique, une consommation problématique d'alcool témoignant d'une souffrance ou d'un mal être, géré tant bien que mal à travers les effets de l'alcool.

Avoir arrêté un an est une avancée importante, mais le fait que votre mari reboive à nouveau témoigne du fait qu'il lui reste encore du chemin à parcourir pour se détacher réellement de cette dépendance. Il est pour cela possible qu'il sollicite l'équipe pluridisciplinaire d'un centre de soins spécialisés. Médecins et psychologues y sont entre autres disponibles à travers des entretiens réguliers, gratuits et confidentiels. Vous trouvez les coordonnées de trois de ces lieux qui sont les plus proches de chez vous.

Dans l'éventualité où cela ne conviendrait pas aux attentes d'orientation de votre mari, ou encore s'il avait besoin d'évoquer sa situation afin d'être soutenu, il peut nous contacter tous les jours de 8h à 2h au 0811.91.30.30 (anonyme et au coût d'un appel local). Sachez aussi que notre service reste à votre disposition si vous souhaitez vous aussi obtenir une écoute et éventuellement des conseils.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Association Addictions France- CSAPA d'Evry](#)

25, desserte de la Butte Creuse
91004 EVRY

Tél : 01 69 87 72 02

Site web : www.addictions-france.org

Secrétariat : Lundi : 14h-19h - Mardi et Vendredi : 9h-17h - Mercredi 9h-12h et Jeudi 9h -19h

Consultat° jeunes consommateurs : Consultation des jeunes de moins de 25 ans, sur rendez-vous du lundi au vendredi.

[Voir la fiche détaillée](#)